

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Conseil municipal du 26 septembre 2011

Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance »

Séance du 8 septembre 2011

## 25 **Accueil en crèche des enfants de l'APHP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) - marché de prestations de service**

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 38

■ **Rapport de présentation :**

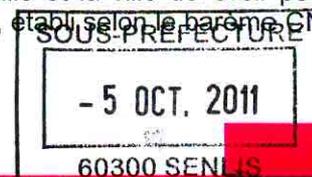
Madame Aude PAMART, conseillère municipale déléguée, expose :

Les structures de la Petite enfance sont appelées à accueillir des enfants du personnel employé par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris. Ces familles résident à Creil et l'accueil des enfants concernés s'effectue en fonction des places disponibles.

Afin de prendre en charge la participation familiale à laquelle peuvent prétendre ses employés pour leurs frais de crèche, l'APHP propose à la ville de Creil de contresigner un marché de prestation de service, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

La durée dudit marché est fixée à 4 ans à compter de la date à laquelle il sera rendu exécutoire.

Un contrat d'accueil est, par ailleurs, formalisé et signé par la famille et la ville de Creil pour la période d'accueil de l'enfant. Ce contrat précise le tarif applicable à la famille, établi selon le barème CNAF.



**C'est maintenant !**  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE

# maintenant !

Il vous est proposé d'autoriser, monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché public d'accueil en crèche des enfants du personnel de l'APHP.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance et Petite Enfance » en date du 8 septembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public d'accueil en crèche des enfants du personnel de l'APHP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE